

Délibération 2022 / 01-05

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mme Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient absents : M. Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY-NEYRET) M. Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET

* * * * *

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET VENTE DE LA PARCELLE G 746 AU PROFIT D'EDF

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues que la société EDF, demande la création d'une servitude de passage afin d'accéder au pied de la digue d'Auphelle (plan ci-joint, partie hachurée), et d'autre part demande l'acquisition d'une partie de la parcelle d'une surface estimée à 4 350 m² pour un prix de 0.50 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de servitude EDF
- donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle G 746 d'une surface estimée à 4 350 m², pour un montant de 0.50 € le m², la totalité des frais de géomètre et d'acte seront pris en charge par E.D.F

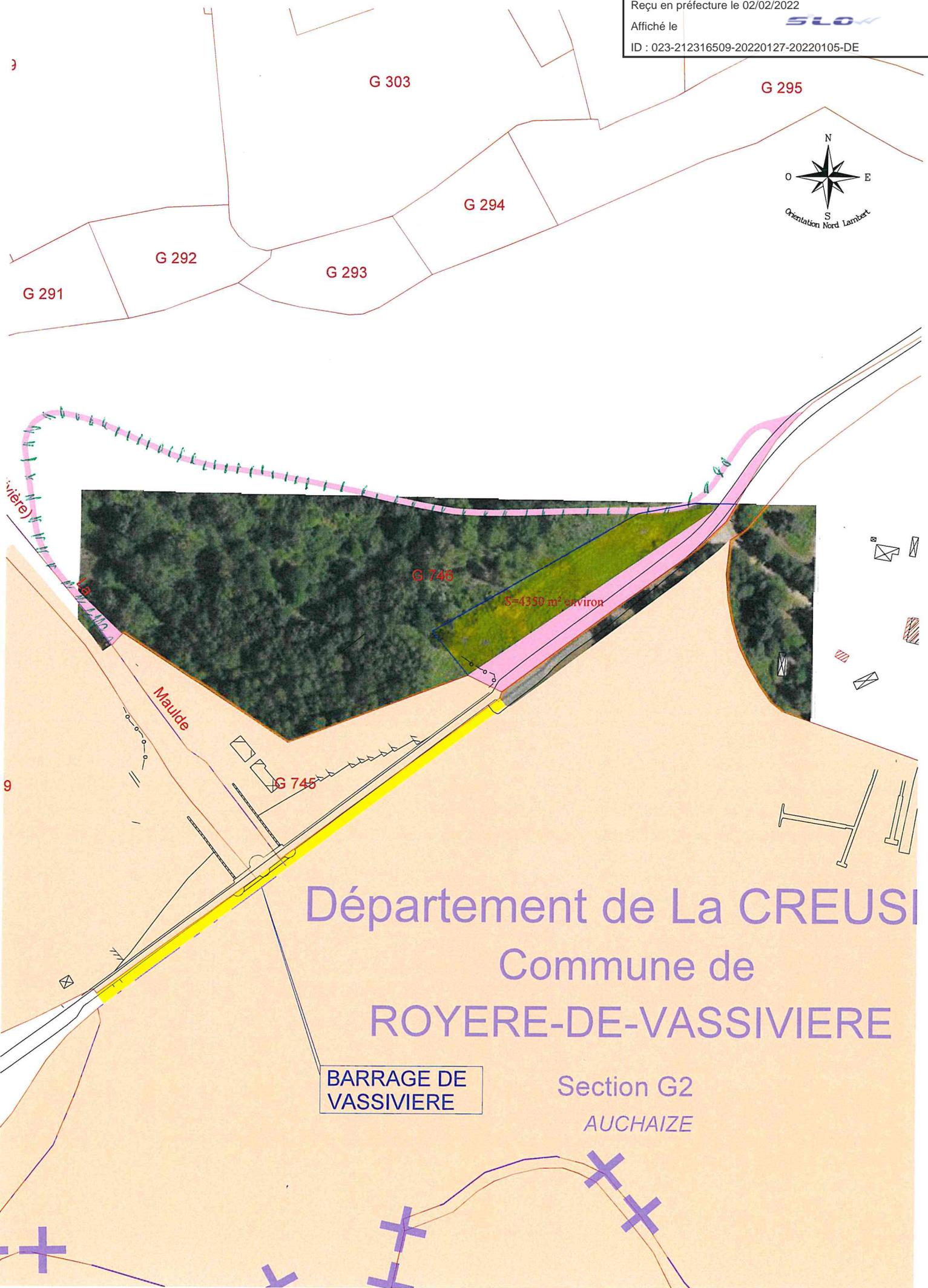
Fait et délibéré en Mairie, le 27 janvier 2022

Le Maire,

Raymond RABETEAU



Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le
ID : 023-212316509-20220127-20220105-DE



Département de La CREUSE
Commune de
ROYERE-DE-VASSIERE

BARRAGE DE
VASSIERE

Section G2
AUCHAIZE